

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la ville de Shawinigan, que lors de la séance extraordinaire tenue le 25 septembre 2023, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-560.1 modifiant le Règlement SH-560 décrétant un emprunt et une dépense de 2 000 000 \$ pour la réfection des routes locales prioritaires, ayant pour objet de diminuer l'emprunt et la dépense à 591 600 \$

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 20 octobre 2023 et celle de la ministre des Affaires municipales le 12 février 2024.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 28 février 2024

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe